



Par Hugues de Noray,
associé, Advolis

Juste valeur: application stricte de la norme IFRS 13 ou pratique des évaluateurs ?

L'IASB a publié en décembre 2018 le bilan d'application de la norme IFRS 13 consacrée à la détermination de la juste valeur («fair value measurement»). Le document n'a pas beaucoup attiré l'attention: l'IASB s'attribue en effet un satisfecit global et conclut à l'absence de besoin de poursuivre des travaux sur la juste valeur, à l'exception d'un suivi des informations à fournir en annexe. Dans le détail, l'IASB constate néanmoins les limites de la norme et consacre le rôle croissant des évaluateurs.

La démarche de l'IASB s'inscrit dans le processus désormais établi de confrontation des objectifs d'une norme avec la pratique, après deux ans d'application («post-implementation review»). L'étude, fondée sur les réponses d'intervenants variés, a été centrée sur les aspects techniques du calcul de la juste valeur. Elle n'avait pas vocation à réactiver les débats de fonds sur la légitimité de la juste valeur dans la prépara-

sujets clés.

Un seul paragraphe, consacré aux effets de la norme, résume la position des répondants sur l'appréciation d'une amélioration de la comparabilité des comptes, principalement due à la convergence de la norme avec le référentiel comptable américain. «Beaucoup» de répondants ont souligné l'augmentation du coût de conformité, causé par la mise en œuvre de la norme, mais «certains» ont conclu que ses bénéfices sont supérieurs.

La question divise de savoir s'il faut encore ajouter des informations pour mieux décrire les impacts de l'utilisation de la juste valeur.

1. Informations sur la juste valeur à fournir en annexe

Les répondants ont majoritairement reconnu l'utilité des informations en annexe, principale-

tion des comptes ou les effets procycliques sur les agrégats comptables. Au terme de premiers retours d'expérience, le périmètre des points d'attention soumis à l'étude du board a été restreint à quatre

ment sur les paramètres et la sensibilité des valeurs calculées d'après des modèles (approches de niveau 3 selon la hiérarchie posée par IFRS 13). Cette vision est tempérée par des remarques sur le fait que

l'information fournie perd de sa pertinence si elle est trop agrégée ou générique. De même, la présentation de l'ensemble des informations, même non significatives, est critiquée.

La question divise de savoir s'il faut encore ajouter des informations pour mieux décrire les impacts de l'utilisation de la juste valeur.

L'IASB ne résiste pas à lister des exemples : des explications sur les hypothèses d'évaluation, la justification des analyses de sensibilité, les suppléments d'informations sur les approches de juste valeur par comparaison dites de niveau 2, l'information sur le recours à des évaluateurs et l'indication des référentiels utilisés, la définition retenue par l'entité pour qualifier un marché actif, etc.

En conséquence, l'IASB a décidé d'inclure ces constats dans ses travaux en cours d'une part sur les états financiers et d'autre part sur la revue transversale des informations à fournir en annexe.

2. Pertinence et impact de la hiérarchie des approches d'évaluation

La priorité donnée par IFRS 13 à l'observation directe de la juste valeur sur des marchés actifs trouve des limites pratiques importantes qui relativisent l'approche de la norme. Les répondants ont également indiqué que l'observation directe du marché serait plus adaptée si les conditions d'un investissement étaient prises en compte dans leur ensemble avec des facteurs comme la situation de contrôle, la valeur des synergies et la liquidité.

En dépit de la pertinence de ces arguments, l'IASB n'a pas l'intention de modifier la norme IFRS 13 à cause du coût disproportionné que cela représenterait en comparaison des bénéfices attendus : les entités concernées par des difficultés d'application seraient en nombre limité.

3. Application du concept «highest and best use»

La juste valeur, lorsqu'elle s'appuie sur des comparaisons au marché, doit faire prévaloir les situations dans laquelle l'utilisation des actifs serait la plus haute et la meilleure, même en envisageant des destinations différentes.

Les répondants ont fait valoir leurs interrogations sur les contraintes

juridiques pour envisager d'autres destinations et, surtout, la contradiction avec le modèle économique des entités. Certains répondants ont exprimé l'absence d'enjeu de ce concept dès lors que, dans leur expérience, la meilleure utilisation est toujours l'utilisation courante qui en est faite par l'entité. L'IASB, soulignant qu'il n'existe pas de

L'IASB n'a pas l'intention de modifier la norme IFRS 13 à cause du coût disproportionné que cela représenterait en comparaison des bénéfices attendus : les entités concernées par des difficultés d'application seraient en nombre limité.

vision globale de l'application de ce concept, a décidé de ne pas préciser ce concept.

4. Recours au jugement

Après revue des difficultés rencontrées, l'IASB a décidé de ne pas développer de guides d'application, illustrant sa position de normalisateur par rapport à la mise en œuvre de travaux d'évaluation, en invoquant les raisons suivantes :

- la norme définit uniquement des principes ;
- les points d'attention soulevés en pratique relèvent de techniques d'évaluation à propos desquelles «le normalisateur n'est peut-être pas le mieux placé pour fournir des guides d'application» ;
- il existe une pratique sur laquelle s'appuyer.

De même, l'IASB a écarté l'idée de donner des indications pour l'évaluation de sociétés non cotées qui s'appuie sur la pratique des évaluateurs et, souvent, sur des références comme les guides de l'IVSC. Ainsi, la post-implementation review consacre le fait que la seule lecture d'IFRS 13 ne permet pas de répondre aux enjeux de détermination de la juste valeur. C'est pourquoi l'IASB indique vouloir continuer les échanges avec la «profession des évaluateurs».

Il est indéniable que l'IASB encourage la création d'une profession organisée d'évaluateurs, qui aujourd'hui n'existe pas, et que l'IVSC, comme d'autres organisations, contribue à la diffusion des bonnes pratiques. La préparation des comptes requiert une vigilance sur les expertises qui sont mobilisées, en interne et en externe, pour assurer la qualité des informations. ■